



**ASSUREZ VOTRE AVENIR**<sup>MC</sup>  
SERVICES FINANCIERS YVES LAVIGNE

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Services Financiers Yves Lavigne inc.  
10237, J.J. Gagnier  
Montréal QC H2B 2Z9  
Tél. : 514-385-3369  
Fax : 514-385-9547  
[info@assurezvotreavenir.com](mailto:info@assurezvotreavenir.com)

Le concours « Assurez votre avenir » débute le 29 avril 2015 au matin et se termine le 27 octobre 2015 à midi (heure avancée de l'Est), date limite de participation. Aucun achat requis. Limite d'une (1) participation par compte Facebook.

---

### ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus, à l'exclusion des employés et familles directes de Services Financiers Yves Lavigne inc. Le concours est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Un compte Facebook est requis pour participer à ce concours. Ce compte doit être un « fan » de notre page pour participer.

Facebook n'est pas associé à ce concours.

---

### COMMENT PARTICIPER

Vous devez visiter la page Facebook du concours au <https://www.facebook.com/servicesfinanciersyveslavigne/likes> et devenir fan de la page Facebook.

Toute personne utilisant un nom d'emprunt, un nom de plus ou une fausse identité pour participer verra sa participation rejetée, et toute tentative soupçonnée afin de participer plus d'une fois sera jugée comme enfreignant le présent règlement et annulera tous ses bulletins de participation.

---

### LE PRIX

Les participants courent la chance de gagner un (1) des quatre (4) certificats cadeaux d'une valeur de 50\$ applicables à l'achat de marchandise et de services aux restaurants L'Académie.

## LE TIRAGE\*\*

Un certificat cadeau sera tiré parmi les fans de la page les 27 mai, 27 juillet, 27 août et 27 octobre à 11h00 AM au cabinet de Services Financiers Yves Lavigne inc., situé au 10237, J.J. Gagnier Montréal QC H2B 2Z9.

Pourquoi le 27<sup>e</sup> jour, car cela fait 27 ans que je suis à votre service... !

Le participant choisi sera avisé par courriel et/ou téléphone et le certificat lui sera envoyé par la poste. Le prix doit être accepté tel que décerné, et il ne peut pas être transféré ni échangé en argent ou autrement.

\*\* Veuillez prendre note que tout(e) gagnant(e) dont nous n'avons pas les coordonnées devra nous contacter dans les 3 semaines qui suivent le concours, sinon nous procéderons à un 2e tirage de ce prix le tirage suivant.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

La personne gagnante sera dévoilée sur la page Facebook de Services Financiers Yves Lavigne inc. : [https://www.facebook.com/servicesfinanciersyveslavigne?ref=aymt\\_homepage\\_panel](https://www.facebook.com/servicesfinanciersyveslavigne?ref=aymt_homepage_panel).

En participant au concours, les participants libèrent et tiennent indemnes Facebook\*, l'organisateur du concours, leurs agences de publicité et de promotion, les juges du concours, leurs sociétés affiliées ainsi que leurs directeurs, mandataires, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et administrateurs respectifs de toute responsabilité liée au concours ou, dans le cas du participant déclaré gagnant, au prix.

En acceptant un prix, le gagnant accepte que son nom soit utilisé à des fins d'information, sans autre rémunération ou avis. Ce concours sera tenu conformément au présent règlement, lequel peut être modifié par les représentants de Services Financiers Yves Lavigne inc.. Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés avoir reçu et compris ce dernier en participant au concours. Les modalités du concours, tel qu'elles sont définies dans le présent règlement, ne peuvent faire l'objet d'un amendement ou d'une contre-proposition, sauf tel que stipulé dans le présent règlement.

Services Financiers Yves Lavigne inc. n'assume aucune responsabilité en cas de défaillance d'Internet ou du site Web durant la période promotionnelle, en cas de tout problème ou défaillance technique touchant des lignes ou un réseau téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique, des logiciels ou un système de transmission de courriel ainsi qu'en cas de la congestion d'Internet ou de tout site Web, ou encore en cas de toute combinaison de ces facteurs. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de cette promotion contrevient au Code criminel et aux lois civiles ; le cas échéant, les commanditaires se réservent le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi, notamment au moyen de poursuites au criminel.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin d'être tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Toute décision prise par Services Financiers Yves Lavigne inc. au sujet de la conduite du concours doit être soumise à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

---

\* Cette promotion n'est en aucun cas promulguée, endossée, gérée, ou associée par ou avec Facebook. Vous soumettez votre information à Services Financiers Yves Lavigne inc. et non à Facebook. En participant à cette promotion, vous acceptez de libérer Facebook de toute poursuite.